

Enseignant(e) d'Arts plastiques

21-09-2026

Emplacement : <https://recrutement.mlfmonde.org/offre-emploi-3785.html>

Corps : Professeur agrégé
Professeur certifié

Disciplines : Arts plastiques

Date limite pour postuler : 29-01-2027
Date de prise de poste : 01-09-2027
Type de contrat :
Durée : N.A.
Poste étudié en Commission Consultative Paritaire : Non

Etablissement : LFI Louis-Massignon
Localisation : Maroc / Casablanca
Statut d'établissement : Établissement en pleine responsabilité OSUI

Définition de poste :

Poste vacant

Le Lycée Français International Louis-Massignon recrute une professeure ou un professeur d'Arts plastiques, à partir du 1er septembre 2027.

Le site principal est localisé à Bouskoura avec deux écoles primaires, Bouskoura 1 et Bouskoura 2, le collège et le lycée et une école primaire au centre-ville de Casablanca, à Val d'Anfa.

L'environnement de travail est attractif, l'établissement instaurant plusieurs dispositifs d'accompagnement, et de nombreux avantages sociaux. Le Lycée Français International Louis-Massignon veille à maintenir des conditions de travail motivantes avec un effort soutenu de formation continue et de promotion interne afin de permettre à chacun d'évoluer professionnellement.

Profil recherché :

Attrait pour le numérique pédagogique ;
Travail en équipe tant disciplinaire que de classe ;
Expérience souhaitée de l'enseignement au lycée et au collège
Expérience de l'accompagnement des néo recrutés ;
Une grande loyauté vis-à-vis de son établissement dans un contexte de concurrence forte à Casablanca.

Type de contrat :

- Contrat de droit privé conclu pour la durée du détachement fixée qui permet de réintégrer son académie en fin de contrat sauf renouvellement ou contrat de droit local français ou marocain pour une durée indéterminée.

Durée du contrat :

- Détachement : la durée du détachement est fixée par le MENJ français.

Enseignant(e) d'Arts plastiques

21-09-2026

Emplacement : <https://recrutement.mlfmonde.org/offre-emploi-3785.html>

Avantages liés au poste- Prime OSUI d'expatriation versée mensuellement

- Exonération des frais de scolarité pour les enfants
- Prime de voyage annuelle de 850 euros
- Versement de la rémunération : - Possibilité de recevoir 60% au maximum de son salaire en euro sur un compte français et 40% en dirhams sur un compte marocain.

Fiscalité :

Dans le cadre de la convention fiscale franco-marocaine, les impôts sont à payer en France.

Couverture sociale (nationalité française) :

- CFE obligatoire (maladie, maternité, accident de travail)
- Pension civile, part salariale à payer directement par le salarié chaque semestre (janvier, juin) sur appel à cotisations du service des pensions.
- Assurance expatriation CGEA prises en charge par la Mlf